

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE641

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 33

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« ces contrats »,

les mots :

« ce contrat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.